

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU;

du

JOURNAL,

Rue 25 Mai No. 67.

HONNEUR ET PATRIE ?

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacons par moi

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Samedi 19. — Bataille de Trente (Italie), par le général Saint-Hilaire, 1796.

MONTEVIDEO.

TABLES DE SANG,

DES ADMINISTRATIONS DE ROSAS, DEPUIS  
1824 JUSQU'AU 31 JUILLET 1843.

[Suite.]

ALMIRON (lieutenant don Ramon) de Cordova, fait la déclaration suivante à la même commission; il a vu, à la bataille de Quebrachito, tuer, par l'ordre d'Oribe, le parlementaire Rufino Varela. Il a vu, quelques jours après; égorger le lieutenant-colonel Mons, parce qu'il ne pouvait pas marcher; deux acteurs furent égorgés à Cordova, parce qu'ils avaient représenté une comédie patriotique. Lorsque les troupes de Rosas poursuivirent celles du général Madrid, elles firent à peu près 100 prisonniers, qui furent égorgés dans un endroit appelé Macha, à peu près à 25 lieues de Cordova; les cadavres restèrent sans sépulture; les soldats de Rosas furent obligés de changer de campement à cause de la putréfaction. A la PAMPA DU CHAT, on fusilla le lieutenant-colonel Jijena et 21 officiers pris à la division du colonel Vitela. En allant à Mendoza, de ce côté ci du Rio Desaguadero, le déclarant vit sur le chemin même la tête du général Acha, clouée sur un pieu, et le corps rejeté sur le côté du chemin. Après l'action du RODEO DEL MEDIO, l'ennemi entra dans la ville de Mendoza; le jour suivant, le déclarant vit

sept cadavres jetés à la rue. Deux jours après, un officier du corps de granada entra avec des soldats dans une maison, en tua le maître, sa femme et une petite fille, il pilla ensuite tout ce qui se trouvait dans la maison. Un grand nombre de patriotes, dispersés après l'action du Rodeo del Medio, et qui essayaient de se réfugier au Chili; furent atteints par la cavalerie de Pacheco; et égorgés, sauf quelques-uns, qu'on envoya à Buenos-Ayres, où ils furent fusillés un peu plus tard. A la Bajada, le déclarant a vu deux égorgements. Les deux victimes étaient. 1o. un commandant, né à Santa-Fe, au service d'Oribe; 2o. un officier pris au general Rivera. Après la bataille de l'Arroyo-grande, on egorgea tous les officiers, et presque tous les sergents et caporaux. Au Cerrito, le déclarant a vu trois individus subir ce même supplice; avant d'égorger les victimes, on a coutume de les châtrer; les cadavres ne reçoivent point la sépulture; sept Français furent faits prisonniers dans une rencontre avec la garnison de Montevideo; on les egorgea, et leurs têtes furent placées symétriquement à distance de leurs cadavres mutilés.

ARELLANO (don Jose Damaso), de Cordova, déclare devant la même commission, le 17 juillet 1843, et confirme ce qu'avait déjà déclaré don Ramon Almiron sur les massacres de la PAMPA DU CHAT, de Mendoza, de la Bajada, de l'Arroyo del Medio, et sur le genre de mort des sept Français faits prisonniers. Il ajoute les particularités suivantes: le colonel don Manuel Rico, fait prisonnier à San Cala, fut tue à coups de bayonnettes par l'ordre de Pacheco; après l'avoir châtré et lui avoir coupé une oreille, on lui enleva une partie de la

peau. Don Juan Campi, demeurant près de la Bajada du Parana, se trouva prisonnier pendant quelque temps, on le forçait à miauler comme un chat, à aboyer comme un chien; quand il s'y refusait, on lui infligeait les traitements les plus barbares; le soir même où le déclarant s'embarqua, il vit le cadavre du malheureux Campi, égorgé et jeté dans l'île. Lorsqu'Oribe avait son camp à las Conchitas, on egorgea deux officiers et un soldat, tous trois étaient de Corrientes; un jeune homme, pris au general Rivera, fut tue plus tard à quelques pas de la tente d'Oribe. Au Cerrito, une femme fut égorgée en face de la tente d'Angel Pacheco; le cadavre y resta nu et abandonné; il n'est, en effet, permis de donner la sépulture à aucun exécute.

AGNESE (Bartolo), sujet sarde, patron de la baleinière DAZORI, égorgé à l'Arroyo de la China, en mars 1843, avec deux de ses matelots, par Bonifacio, officier de Rosas.

AYALA (don Higinio) déclare, le 19 juillet 1843, et confirme les dépositions des témoins interrogés précédemment. Au sujet des massacres dans les provinces argentines de l'intérieur et de la boucherie des prisonniers, après la bataille de l'Arroyo-Grande, il ajoute les faits suivants: à Santa-Fe, un Correntin, au service du general Lavalle, fut tue à coups de bayonnettes; à las Conchitas, il vit égorger l'adjutant Vergara, le brigadier Martinez, et deux soldats; tous étaient de Corrientes; après la boucherie de l'Arroyo Grande, sept prisonniers de la division du general don Juan Pablo Lopez furent égorgés immédiatement. Au Cerrito, le déclarant a vu beaucoup de cadavres égorgés, d'autres châtrés, d'autres aux-

FEUILLETON.

VASILIKI DE LUSIGNAN,

ou

LA DERNIERE MELUSINE.

PROLOGUE.

La fuite du Giaour.

(Suite.)

—Fils de Sélim, dit-il, ici vous possédez encore un père, le plus puissant des princes de ce monde, qui vous aime, des trésors, des palais, de voluptueuses esclaves dont l'œil cherche à deviner dans votre œil le moindre de vos desirs... Et demain, pouvoir, fortune et plaisirs, tout sera perdu sans retour. Votre père deviendra pour vous un juge implacable, votre mère se tordra de douleur, quand elle trouvera votre couche déserte, et qu'à sa tendre voix qui vous appelle votre voix ne répondra plus. Vous touchez à un de ces moments solennels, qui décident de la

vie entière. D'un côté de cette porte sont la vie et le bonheur, de l'autre la lutte, la proscription et peut-être la mort. Avant de choisir, réfléchissez une dernière fois.

—Je suivrai Fatmé, mon père, répliqua l'émir. Je serai pauvre, errant et persécuté comme elle; mon choix est fait depuis long-temps.

Et il caressait de son regard d'ange la belle esclave, qui souriait et laissait échapper de douces larmes en l'entraînant vers le bateau.

Le vieillard reprit:

—Osman, ma nièce vous appartient encore à titre de conquête; Dieu l'a ainsi voulu; mais quand son pied aura touché les planches de ce caïque, quand elle sera redevenue libre, alors elle quittera le honteux surnom de l'esclavage, elle se nommera Vasiliki de Lusignan Paléologue, héritière légitime des rois de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, des derniers empereurs de Constantinople, dont vos ancêtres ont profané la couronne et répandu le sang. Jeune homme, cet amour que tu pouvais exiger en maître, il te faudra désormais le conquérir et surtout le mériter.

Les graves paroles du vieux Lusignan, les souvenirs amers qu'évoquait son indomptable orgueil de roi vaincu, glissèrent, sans y laisser de trace, sur l'âme inexpérimentée d'Osman. Là pourtant, se trouvait l'avenir entier avec ses mystérieuses infortunes, ses déceptions et ses désespoirs. Mais l'œil sait-il plonger dans l'abîme dont un mot a soulevé le voile, quand on aime et qu'on n'a pas vingt ans?

—Ma bien-aimée, disait avec effusion le fils de Sélim, tu m'es témoin que, dans ce palais, c'était moi qui me faisais esclave, et toi qui commandais. Eh bien! deviens libre aujourd'hui, sois la fille honorée de tant d'empereurs et de tant de rois, pour qu'Osman, pauvre et proscrit recouvre uniquement par l'amour, ces droits si chers de maître, dont tu n'as jamais senti la gêne, et qu'il te sacrifie sans regrets. Tu me tiendras lieu de mon père, de ma mère, si bonne et si tendre, des honneurs qui m'attendaient de ces voluptés tranquilles dans lesquelles s'écoulaient mes jours et mes nuits. Va, je me sens heureux d'être riche, puissant, ma Fatmé, et de tout mépriser pour te plaire, pour te suivre et t'aimer.

quels on avait enlevé des lamelles de peau. Le caporal Rojas egorgea une femme par l'ordre du colonel Rincon, et le cadavre, mis à nu, fut jeté dans la campagne. Le déclarant confirme la déposition des témoins antérieurs sur le massacre et l'égorgement des sept Français faits prisonniers.

#### LETRE B.

**BELÉN** (point du territoire oriental), Manuel Oribe, lieutenant de Rosas, le 17 janvier 1840, entre, le fer et le feu à la main, dans le bourg sans défense de Belén, et fait une horrible boucherie de ses habitants. "On vit, dit le général Nuñez dans son rapport, beaucoup de femmes égorgées, avec leurs petits enfants dans leurs bras."

(La suite au prochain numéro.)

X.

#### NOUVELLES DU SOIR.

Le sieur Juan A. Lavallen, Basque Espagnol, passe de l'ennemi, a déclaré devant la commission qu'il avait abandonné cette place en mars dernier, qu'au camp ennemi il avait beaucoup souffert, et qu'il s'était décidé à revenir. M. le général Paz lui a donné la liberté de retourner à son travail.

— Un Basque Français, qu'on avait enrôlé de force dans les rangs de l'armée ennemie, est arrivé aujourd'hui en ville. Il craignait d'être égorgé et de mourir de faim. La manière dont il a été accueilli l'a complètement rassuré; il a été émerveillé de l'abondance qui règne à Montevideo, et il a célébré son retour par de copieuses libations.

— Des transfuges de l'ennemi rapportent que les funérailles de Jayme Montoro ont eu lieu mercredi dernier, et qu'il a été enterré à l'endroit dit de LA MAURICIA.

— La polacre sarde PROVIDENCIA, arrivée aujourd'hui de Rio-Grande, apporte la nouvelle d'un engagement sérieux qui a eu lieu à

Il remonta rapidement les degrés du trottoir, baisa la terre du harem qu'il abandonnait, et que demain peut être ou rejetterait lourde et froide sur son cadavre, tira doucement à lui la porte du jardin, la ferma, en jeta la clé par dessus la muraille, redescendit vers le vicillard, et se précipitant dans ses bras :

— Tout est consommé, s'écria-t-il, partons.

Ils s'assirent ensemble au fond du caïque sur des peaux de lions. Scallistiras, le forban, prit en main la barre. Un instant ses hommes le regardèrent, les bras tendus sur la rame, puis au signal donné tous se rejetèrent en arrière. Les avirons se levèrent et retombèrent ensemble, semblables à l'aile pesante d'un oiseau de mer, et la barque partit comme un trait, rasant les caps et les anfractuosités du détroit.

— Console-toi, noble enfant, disait le vieil Hercule, en appliquant ses lèvres tremblantes sur le front d'Osman qui pleurait; car si le Dieu des chrétiens leur impose de pénibles sacrifices, il les comble aussi d'ineffables consolations. Il te donnera une famille au lieu de celle que tu abandonnes, pour père le vieil Hercule de Lusignan, pour épouse, cette femme dont tu protèges l'honneur, que tu as rendue libre pour l'obtenir, quand tu pouvais la posséder esclave. Son nom sera le tien au jour de ton baptême; tu t'appelleras alors Hugues-le-Brun de Lusignan. Va, mon fils, ce titre, les monarques les plus puissants de l'Occident te l'envieront, et il t'ira bien, âme généreuse, puisque, avant toi, tant de hauts barons, de princes puissants et de guerriers sans reproche l'ont porté.

Piritini, entre les forces impériales et les forces républicaines. Les forces impériales ont perdu leurs troupes de chevaux, sans que cependant la victoire ait été décisive pour aucun des partis.

#### M. LE CHEF POLITIQUE.

M. le chef politique et de police de ce département vient de donner de nouvelles preuves de sa sollicitude éclairée pour les besoins de la république, et d'un zèle persévérant que les circonstances critiques rendent encore plus méritoire. Le système actuel des prisons lui a paru digne d'une attention spéciale, et il a présenté, à cette occasion, au gouvernement, un projet dont toutes les dispositions ont droit à de justes éloges, et M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères l'a complètement approuvé. M. le chef politique a formé le plan d'une nouvelle prison qui répondrait à toutes les nécessités de la société orientale; il a pensé qu'il serait possible de réaliser les améliorations matérielles réclamées impérieusement pour l'édifice qui sert aujourd'hui de prison, et qui ne peut être destiné à cet objet accidentellement; il a proposé quelques réformes dans le système et le régime intérieur de la prison.

Si ses efforts sont couronnés de succès, les condamnés aux travaux formeront une classe à part. Ils auront un costume spécial, des aliments abondants, nutritifs et agréables; ils seront occupés à des travaux, qui les rendront utiles à eux-même et aux autres.

Quant aux détenus dont le procès s'instruira, ils seront partagés en deux classes: 1o. ceux qui ont une profession et le moyen de pourvoir à leur subsistance dans la prison; 2o. ceux qui n'ont aucune profession et qu'ils sont dans l'impossibilité de payer leurs aliments.

Ceux qui feront partie des deux premières classes ci-dessus désignées seront employés à des travaux peu fatigants, dont le produit, dans le cas de condamnation, servira à les nourrir, et, dans le cas d'acquiescement, leur sera remis intégralement. Ils auront un habit de travail, qui leur servira de distinction, sans les flétrir.

La nourriture des prisonniers sera considérablement améliorée, et, depuis le siège de Montevideo, il y a eu, sous ce rapport, un remarquable progrès.

M. le chef politique a déjà mis à la disposition de M. le juge du crime quelques habillements pour les prisonniers. Propreté, activité: tels seront les résultats obtenus dans le système des prisons à Montevideo. Ces améliorations matérielles, produiront infailliblement un effet certain sur le moral des prisonniers.

Une soumission a été faite déjà pour les aliments desti-

Le caïque effleurait de son élégante casène le pied du château des Sept-Tours. Des sentinelles turques se montraient çà et là, encadrés dans leurs guérites ogivales. Mais aucune d'elles ne donna de sa voix rauque dans l'espace, et ne troubla le repos de son mousquet damasquiné. Hercule contemplait Vasiliki se pencher vers son amant, inquiète et silencieuse, tenant sa main dans ses mains, confondant avec lui sa respiration, ses espérances et ses craintes.

— Dieu bon, Dieu juste, pria le vieillard du fond de son cœur, veille sur ces restes de tant de puissance et de gloire, sur ces enfans pleins d'innocence et d'amour, qui s'enfuient comme un crime à travers les ténèbres quittant la terre où règne le père de l'un, et que les ancêtres de l'autre ont si long-temps possédée!..

#### PREMIERE SCENE.

##### Le Souterrain.

Au temps dont nous parlons, 1574, la féodalité n'était déjà plus qu'un nom. Louis XI avait ébranlé sa puissance: les Valois, successeurs de ce despote, l'avaient tuée. Il existait encore des manoirs, mais plus de seigneurs. De lugubres souvenirs peuplaient seuls ces vastes tombeaux de pierre, sur les quels flottait jadis la bannière blanche ou rouge d'un *Armagnac* ou d'un *Bourguignon*.

Parmi ces antiques géans, sortis tout armés de leurs tours, de leurs meurtrières, de leurs ponts levés, des flancs de la société monstrueuse que gouvernèrent les assises féodales, se faisait surtout remarquer, dans la pro-

vis à la prison. Au prix d'un réal 3/8, M. Antonini s'oblige à fournir, chaque jour et pour chaque prisonnier, une demi livre de viande fraîche, un pain de 17 onces, une buche de bois du pays, deux onces de riz, deux onces de légumes, 1/4 d'once de tabac, papier pour l'envelopper, deux onces d'herba, et, à défaut d'herba, six onces de farine de manioc.

Certes, M. le chef de police ne pouvait mieux faire, ni rien obtenir de plus avantageux. Et, en agissant ainsi, il se montre partisan éclairé et intelligent appréciateur de la véritable civilisation.

X.

#### PARTIE OFFICIELLE.

##### LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU DEPARTEMENT

D'accord avec l'autorité supérieure, ORDONNE :

Les personnes intéressées à faire transporter ou à conserver dans un tombeau particulier quelques uns des restes mortels qui existent encore dans le vieux cimetière, voudront bien se présenter pour manifester leur volonté, au département de police, dans les trois jours qui suivront la publication de cet édit.

Art. 2. Passé ce terme, la police se chargera de l'exhumation et transportera les restes mortels sans distinction dans une fosse commune du cimetière général.

Art. 3. Soit publié pendant trois jours,  
Montevideo, 17 août 1843.

Andrés LAMAS.

#### FRANCE.

##### CHAMBRE DES DEPUTES.

PRESIDENCE DE M. SAUZET.—Séance du 10 mai.

(Suite.)

M. Jollivet.—Parlons de quelque chose de plus sérieux, du projet du gouvernement.

Chacun traitera la question des sucres à son point de vue; déjà l'honorable M. Mermillod et l'honorable M. Garnier-Pagès l'ont traitée au point de vue de l'intérêt du trésor, des intérêts du commerce, au point de vue de l'agriculture et de la marine.

Je demanderai la permission, car je sens que dans une question aussi vaste, si l'on veut être de quelque utilité, il faut savoir se borner et se restreindre. (Voix nombreuses: Non! non! parlez!) Je vous demanderai la permission de traiter la question exclusivement au point de vue des droits et des obligations de la métropole et des colonies, droit, et obligations qui constituent le pacte colonial.

vince de Poitou, l'ancien domaine des comtes d'Angoulême et de La Marche, le vieux château de Lusignan. On l'apercevait en descendant le petit chemin qui conduisait de Jazeneuil à la rivière de Yonne, coupant les grandes lignes bleues et monotones de l'horizon, couronnant les steppes de genêts et de bruyères qui s'accrochaient aux flancs des coteaux. Il se composait de quatre corps de logis, appuyés à autant de tours, et environnés d'une double enceinte, derrière laquelle s'abritait, tremblante et peureuse, la cité de Lusignan. Au sommet de ce vaste ensemble de fortifications, des créneaux s'allongeaient en cordons tantôt d'azur, tantôt d'ébène, et des canons penchaient entre eux sur l'abîme leur regard fascinateur. On reconnaissait la tour de Melusine à la corde funèbre des justices de la comté, suspendue au sommet du donjon. L'homme sentait sa faiblesse devant cette œuvre gigantesque, au pied de laquelle tant de générations avaient passé sans pouvoir en arracher une pierre, qui bravait la fureur des éléments depuis six siècles, qui brisait le vent dans sa course furibonde à travers l'horizon. Il semblait que sa masse ferrugineuse dérobat la lumière au paysage. Tout autour d'elle paraissait en deuil, voilé de tristesse. Il y avait des gemissemens inouïs dans l'eau qui baignait ses murailles, pas de verdure au fond de la vallée qu'elle dominait. Les arbres semblaient rabougris, les prairies sans verdure et sur le village de Lusignan, elle se penchait comme un cauchemar dont les dents menacent, dont le poids accable et dont la griffe étreint.

(La suite au prochain numéro.)

La France exporte aux colonies ses vins, ses farines, ses tissus, ses objets manufacturés, les produits de son agriculture.

Vous le savez, messieurs, les colonies ne peuvent se procurer ses objets à l'étranger en sorte qu'elles sont obligées de les acheter plus cher et souvent les avoir moins bons. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Vous citerai je, messieurs, un seul exemple, les farines de froment ; 231 millions de kilogrammes de farine ont été exportés dans nos quatre colonies à sucre en 2840 ; le droit sur chaque quintal était de 17 fr. 50 c., ce qui donnerait 1,500,000 fr. sur un seul objet, sur les farines.

On a calculé à 12 millions le sacrifice qu'impose aux colonies le monopole dont la métropole jouit sur les marchés coloniaux. On a calculé à 14 ou 15 p. cent les frais de renchérissement causé par le monopole.

C'est la le premier article du pacte colonial c'est le monopole à la vente ; le second, c'est le monopole à l'achat. Les colonies sont contraintes par vos lois fiscales d'apporter sur le marché de la métropole tous leurs produits, et, à quelques exceptions près pour des objets de minime valeur, les colonies ne peuvent exporter leurs produits sur des marchés étrangers : ce n'est point ainsi que les colonies sont traitées par d'autres métropoles. Ainsi, Cuba, colonie espagnole. . .

*M. Desjoberg.*—Acceptez vous leur position ?

*M. Jollivet.*—Oui, certainement ; je déclare au nom des colonies qu'elles accepteraient la position que l'Espagne a faite à Cuba et à Porto-Rico ; qu'elles seraient trop heureuses que la France les traitât avec la même bienveillance et la même libéralité.

En effet, quelle est la position de Cuba et de Porto-Rico ? Cuba et Porto-Rico ont le monopole du marché espagnol.

Le droit sur les sucres étrangers en Espagne est de 60 fr. les cent kilog., le droit sur le sucre des colonies espagnoles n'est que de 17 fr. par cent kilog. ; il paie quatre fois moins : tandis qu'en France, il n'y a qu'une différence de 20 fr., le sucre étranger payant 65 fr. et le sucre colonial 45 fr.

Commencez donc par relever la surtaxe sur les sucres étrangers, en France, si vous voulez nous assimiler aux colonies espagnoles.

Cuba peut exporter partout ; elle produit 150 millions de kilogrammes de sucre ; elle en exporte aux Etats-Unis d'Amérique 45 ou 50 millions, Porto-Rico 25 ou 30 millions et elle exporte le reste de ses produits en Espagne, où elle trouve un marché privilégié, et sur les autres marchés d'Europe.

Quelle est la position des colonies hollandaises ?

Java vient apporter ses produits sur les marchés hollandais ; et savez-vous comment la législation hollandaise traite la colonie de Java ? Elle lui accorde une prime de réexportation beaucoup plus considérable que le droit payé ; en sorte que, grâce à cette prime, Java peut exporter, avec de grands avantages, ses produits sur les marchés étrangers.

Est-ce ainsi que M. Desjoberg veut traiter les colonies françaises ? Les colonies françaises seraient pénétrées pour lui de la plus vive reconnaissance.

Le troisième article du pacte colonial, favorable à la métropole, c'est la défense d'exporter les produits coloniaux sur des navires étrangers. Cette défense a été prononcée dans l'intérêt de notre marine, les colonies s'y résignent.

Je suis moi-même trop fier, trop amoureux de notre marine pour ne pas l'accepter ; mais du moins faut-il reconnaître qu'elle blessé les intérêts matériels des colons. La navigation française étant une des navigations les plus chères, et les colons étant forcés dès lors de payer un fret plus élevé que s'il leur était permis de recourir aux navires étrangers.

Le quatrième article du pacte colonial interdit toutes les industries manufacturières aux colonies, à l'exception de quelques produits qui sont admis à ce qu'on appelle le *privilège colonial*. Tous les autres produits sont soumis qui a été chargé d'un rapport sur la question des douanes, suit fort bien que c'est la vérité.

Une industrie, une seule, existe aux colonies, l'industrie sucrière. La métropole interdit aux colonies de purifier, d'améliorer leurs sucres, par des surtaxes prohibitives, par des surtaxes que l'honorable M. Gautier, rapporteur à la

chambre des députés, a pu qualifier de sauvages, puisqu'elles défendent et punissent le progrès.

On voit qu'on a eu quelque raison de dire que les colonies avaient été instituées dans l'intérêt de leur métropole, et, pour me servir des expressions du rapport, que les industries coloniales devront être subordonnées aux besoins de la mère-patrie.

La métropole trouve dans ses colonies un marché toujours ouvert, à la différence des marchés étrangers que peut lui fermer la moindre variation de tarifs. Ce marché est privilégié pour la métropole, seule arbitre du prix, en l'absence de toute concurrence étrangère.

Les pétitions que le commerce d'exportation vient adresser aux chambres prouvent qu'on comprend les avantages de ce marché privilégié où il écoule 50 millions de ses produits.

(La suite au prochain numéro.)

Paris, 8 mai.

La nouvelle de l'éboulement survenu aux travaux de la citadelle du Mont-Valérien est tristement confirmée ; mais, ainsi que nous le pensions, on avait exagéré le nombre des victimes, qui malheureusement n'est encore que trop considérable.

Voici, d'après des renseignements recueillis des chefs qui conduisent ces travaux, quels sont les détails précis et officiels relatif à cette déplorable catastrophe :

A dix heures du matin environ, un atelier de vingt-six hommes venait d'être établi à la courtine du front deux-trois, située au sud-ouest du camp de Rueil, et en avant de l'ancien château de Forbin-Janson, pour opérer les derniers travaux de terrassement des fondations. A cet endroit, les ouvriers travaillaient à une profondeur dominée par un escarpement de près de 14 mètres de hauteur. Comme cette partie comprenait une terre homogène, c'est à dire sablonneuse et qui ne formait pas corps, le génie avait fait creuser à partir du sol, par gradins de 1 mètre 60 cent. de proportion, pensant que cette précaution suffirait pour maintenir les terres qui dominaient cette partie. Malheureusement, cette mesure n'a pas eu le résultat qu'on en attendait ; au lieu de creuser par gradins, il aurait fallu étayer les terres au moyen de poutres de traverse, et on n'aurait peut-être pas à déplorer ce qui est arrivé hier.

Enfin, à onze heures du matin, ce malheureux atelier était à enlever les dernières brouettées de terre pour faire place à la maçonnerie, lorsque tout à coup les gradins supérieurs de la courtine se détachant, entraînent sur ces malheureux une masse de terre évaluée à plus de deux mille mètres cubes. L'entrepreneur, M. Germain fils, qui surveillait ce chantier, avait eu le temps encore de crier : *Sauvez-vous ! sauvez-vous !* Mais cette avalanche se détacha si précipitamment que quatre de ces ouvriers seulement purent échapper au danger : vingt deux étaient restés ensevelis. Ce qui les empêcha de se sauver aussi vite qu'ils auraient voulu, c'est qu'ils se trouvaient encaissés entre les contreforts et un mur de fondation d'un mètre 50 centimètres de hauteur.

Il nous serait bien difficile de décrire l'impression que produisit sur le moment cet événement épouvantable. Le premier instant de l'étourdissement étant passé, les entrepreneurs et chefs d'ateliers ne furent pas long temps sans établir de l'ordre dans les mouvements pour porter secours à ces malheureuses victimes, pendant qu'on était allé faire prévenir les autorités. En moins d'un quart d'heure plus d'un millier d'hommes appartenant tant au civil qu'au 11e de ligne et à la 2e compagnie du 5e du génie, se précipitèrent dans le fossé, et c'était à qui rivaliserait d'ardeur, d'activité et de dévouement ; on a même vu des ouvriers civils qui, au risque de périr eux-mêmes, se coucher contre les terres pour arrêter de quelques mètres qui venaient surcharger leurs pauvres compagnons.

Au moment où tous ces hommes travaillaient à sauver les malheureuses victimes, deux autres éboulements successifs survinrent, et on craignit pendant un instant d'autant plus pour la vie de tous ces travailleurs, que des monceaux énormes de moellons déchargés sur l'éminence du précipice, menaçaient de rouler avec les terres. Grâce à l'ardeur intrépide des travailleurs, on parvint à découvrir huit des victimes (deux sapeur et six civils) qu'on fut assez heureux d'arracher en vie de dessous plusieurs mètres de ter-

re. Les deux soldats mineurs se tenaient à bras de corps, et criaient au moment de les délivrer : *Laissez-nous, nous devons mourir ici !* Ces huit hommes, comme par un effet miraculeux, n'ont aucune fracture ; ils ne sont que légèrement contusionnés.

Il restait encore quatorze victimes à sauver ; mais ce n'est qu'après plus de huit heures d'un travail opiniâtre qu'on parvint à en découvrir onze ; comme on doit le penser, ce n'était plus que des cadavres. Ils étaient couchés sur un même rang, et avaient les bras élevés en l'air comme prêts à franchir le mur qui les tenait renfermés dans le fond du fossé. Ces hommes n'étaient nullement défigurés, et n'avaient même aucune fracture. Ils ont été tout simplement étouffés par la compression des terres. Une remarque assez singulière, plusieurs heures après avoir été retirés de terre, presque tous ont rendu du sang par le nez et par la bouche. Ces onze cadavres ont été immédiatement transportés dans une des chambres de la caserne du Mont-Valérien, où ils sont couchés sur des matelas. Deux appartiennent au 3e du génie, et les neuf autres sont des ouvriers civils. Trois d'entre ces derniers sont pères de famille, quoique jeunes encore.

Pendant qu'on déblayait le lieu du sinistre, des estafettes étaient allées prévenir les autorités de Paris et des environs. Bientôt les populations de Nanterre, de Suresnes et de Rueil, ayant leurs maires à leur tête, arrivèrent en masse pour prêter l'appui de leur concours. Ensuite arrivèrent successivement des brigades de gendarmerie, le procureur du roi du parquet de Paris avec son secrétaire, le préfet de police à cheval, le procureur du roi de Versailles et le cure de Nanterre. Les étudiants en médecine de Versailles, aussitôt cette nouvelle connue, se sont aussi empressés d'accourir pour offrir leurs services.

Le général Dupôt, commandant les travaux des fortifications de la rive gauche, et le colonel Wanneckout, commandant les travaux du fort du Mont-Valérien, qui, au moment de cette catastrophe, se trouvaient à Paris pour une adjudication, se sont également transportés sur les lieux. Les travaux ont duré pendant toute la nuit, et se continuaient encore ce soir, sans qu'on soit parvenu à découvrir les autres cadavres.

Des factionnaires forment la haie autour des travaux, pour empêcher les curieux d'approcher. Une enquête est commencée sur les causes de cet événement. Ce matin, à 10 heures, on a rédigé les actes du décès des onze personnes déterrées.

Il nous serait impossible de décrire la consternation qu'a produite cette terrible catastrophe.

Les travaux de déblaiement pour la recherche du reste des victimes de l'accident du Mont-Valérien ont encore continué pendant toute cette nuit. Hier au soir, à quatre heures, ces fouilles ont amené la découverte d'un nouveau cadavre appartenant à un ouvrier civil. Lorsqu'on le retira de dessous les décombres, il tenait encore à la main une bouteille qu'il avait oubliée et qu'il venait de reprendre lorsque l'accident est arrivé.

Dans la nuit, à dix heures cinquante minutes, au moment où trente cinq à quarante hommes, tant civils que militaires, étaient occupés à enlever les dernières terres du précipice, une nouvelle catastrophe faillit arriver par suite d'un autre éboulement aussi considérable que le premier. Heureusement le point culminant de cette partie était éclairée par des torches et quelques lampions ; c'est ce qui donna l'éveil. Un garde du génie, M. Labre, qui surveillait les progrès des travaux s'étant aperçu que ces lumières avaient changé de direction, il en augura qu'un nouveau malheur menaçait. En effet, il cria aux travailleurs de se sauver, et deux minutes après, une masse énorme de terre friable est venue remplir l'endroit même où ils se trouvaient.

Par suite de ce nouvel éboulement, on sera encore au moins deux jours et deux nuits pour débarrasser complètement la fosse.

On pense qu'il y a encore deux cadavres ensevelis.

Ce matin, à onze heures précises, a eu lieu le convoi des victimes retrouvées (12). Une charrette transformée en corbillard a reçu les 12 cercueils placés sur deux étages et recouverts d'une longue draperie noire, bordée tout autour de couronnes d'immortelles.

Cette cérémonie présentait un aspect bien douloureux

De tous côtés on entendait de malheureux enfants qui pleuraient leur père et des femmes leur mari. C'était en un mot l'aspect d'une douleur générale qui ne sera pas de long tems oubliée.

A l'exception de la courtine où est arrivé le triste événement du 2 mai, tous les travaux du Mont-Valérien sont restés suspendus aujourd'hui en signe de deuil.

Plus de six cents personnes assistaient à cette lugubre cérémonie, et parmi elles des entrepreneurs et maîtres ouvriers du fort. Les coins du poêle étaient tenus par un corporal du génie et par trois compagnons maîtres des travaux du Mont-Valérien. Ce triste convoi s'est dirigé sur Nauterre où, après la cérémonie religieuse, les douze victimes ont été inhumées dans une même fosse.

(Commerce.)

#### MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 18 août.

De Hambourg, goelette Hambourgeoise *Charles Adolphe*, le 29 Mai, à Thodes et C.

De Buénos-Ayres, barque Anglaise *Uruguay*.

De Rio-Grande, en 8 jours, polacre Sarde *Providencia*.

## AVIS DIVERS

#### AVIS.

Hier, à sept heures du matin, a disparu une jeune nègresse, âgée de 13 ans, de nation Portugaise, de taille moyenne, vêtue d'une robe foncée, et portant un grand châle. La personne qui donnera des renseignements certains ou qui la fera ramener chez ses patrons, rue de los Treinta y Tres, n. 15, sera bien récompensée.

#### GRAND BAL

AU PROFIT DE L'HOPITAL DES  
VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Dimanche, 26 courant, il y aura grand bal au café de l'Uruguay, chez M. Letrillard, en dehors du marché, au bénéfice de l'hôpital des Volontaires Français. Un brillant orchestre, composé de huit musiciens, exécutera divers morceaux nouveaux et choisis, récemment arrivés d'Europe.

On trouvera au café tous les rafraîchissements désirables servis avec ponctualité.

Le bal commencera à 2 heures de l'après-midi jusqu'à la nuit.

Prix d'entrée, 12 vintenes, pour les hommes, gratis, pour les dames.

#### DEPARTEMENT DE POLICE.

##### AVIS.

La nouvelle numération de la rue Camacua est terminée, et les habitants de cette rue sont prévenus qu'à dater d'aujourd'hui court le délai fixé pour effacer les anciens numéros.

#### A LOUER.

Une chambre pour homme seul, dans une maison occupée par une famille décente, et située au centre de la ville, dans la rue principale, avec ou sans meubles. On donnera tous les renseignements au bureau du Patriote Français.

#### AVIS.

Le médecin soussigné, chargé de l'hôpital établi par la société philanthropique des dames Orientales, aura plaisir à recevoir tous ses

collegues, soit nationaux, soit étrangers, aussi bien que les chirurgiens de tous les navires de guerre, qui voudront bien visiter l'établissement qui lui est confié, depuis 10 heures et demie jusqu'à 11 heures et demie du matin, et depuis 5 heures et demie jusqu'à 6 heures et demie du soir.

Montevideo, 10 août 1843.

BERNARDO CONSTATT.

#### PHARMACIE DE LENOBLE.

CALLE DEL SARANDI, A COTE DU MARCHE.

On trouvera les médicaments suivants :

- 1° . Sirop pectoral pour le rhume;
- 2° . Essence de Salsopareille;
- 3° . Capsules gélatineuses de Copahu.

#### AVIS AU PUBLIC.

Les personnes qui désirent apprendre la danse, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonnel.

#### AVIS.

Les créanciers qui auront des comptes à régler avec le sieur Pierre Bouilcot sont priés de se rendre le vendredi, à 11 août, devant M. le juge de paix de la 4e. section, pour nommer un syndic définitif.

#### A AFFRETER.

Pour n'importe quel port de France.

Le navire français, neuf, "Parana", capitaine Leconte. S'adresser chez Ameye et Michaud, maison Lavalleja.

#### AVIS.

Celui qui aurait un billard et voudrait le louer avec tous les ustensiles nécessaires, peut s'adresser chez M. Mathieu, rue de Buenos-Ayres, n. 232 et 234.

La lithographie de monsieur Gielis a repris toute son activité, sous la direction de la dame de la maison, en attendant que lui monsieur Gielis, puisse, libre par la cessation des affaires du pays, affaires auxquelles il donne tout son temps, reprendre les rênes de la maison.

Il a attaché à cette lithographie un jeune homme capable de faire toutes les écritures et dessins pour l'impression. Ainsi, les personnes qui voudront bien continuer de donner à cette maison le travail qu'elles auront à faire dans ce genre, peuvent s'y adresser, en confiance d'être servies avec toute la ponctualité possible, attendu que cette dame s'en occupera spécialement.

#### ARMES DE CHASSE ET DE GUERRE.

Nous nous empressons de prévenir les amateurs que nous avons vu, chez M. Domergue Coste aîné, maison Lavalleja, des fusils de chasse et de guerre, au moyen desquels on peut tirer 10 à 12 coups à la minute. Au moyen d'un procédé ingénieux, ces fusils qui se chargent par la culasse, se chargent comme les fusils ordinaires, dans le cas où l'on manquerait de cartouches.

Les prix de ces fusils ne sont pas plus élevés que ceux à système ordinaire.

#### AVIS IMPORTANT.

Maison d'éducation des demoiselles Lesueur, rue Sarandi, autrefois San Carlos, 96.

L'une de ces dames a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient apprendre la grammaire française et l'espagnole, l'arithmétique, la géographie, l'histoire etc., qu'elle peut disposer de quelques heures pour donner des leçons particulières à domicile ou chez elle. Le succès qu'obtiennent tous les jours les élèves de ces dames, dans leur institution, leur sont un sûr garant de la confiance qu'on voudra bien leur accorder, confiance qu'elles se feront de mériter de plus en plus.

#### AVIS.

Il y a de très belles sang-sues, nouvellement arrivées de France, dans la barberie en face de la Police.

#### AVIS.

Le portrait de S. E. M. le général Paz, publié par la lithographie de l'Etat, est en vente à la librairie d'Hernandez et à ladite lithographie.

#### AVISO.

Se desea encontrar una casa con dos o tres piezas y cocina para dos personas, las que las tuviesen y gustasen alquilarlas, ocurrirán a la calle de 25 de mayo núm. 67.

#### AVIS.

On désirerait trouver à louer une maison avec deux ou trois pièces et cuisine pour deux personnes, celles qui aurait en disposition le logement comme on le désire peuvent donner renseignements rue du 25 de mai, n. 67.

#### AVIS.

Madame Chastelet, ayant transporté son magasin de la rue de los Castellanos, à la rue del Rincon, n. 143, a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, à confectionner tous les objets de mode, et remettre à neuf les marabouts. L'on trouvera en outre chez elle un assortiment complet de parfumeries, de mercerie et de lingerie.

#### AVIS.

Les personnes qui devront pour compte s billets ou à quelque titre que ce soit, au sieur Pierre Boulier t boulanger, sont prévenues, que, s'ils en payent le montant ils se verront contraints par voie de droit envers ses créanciers à payer une seconde fois.

#### AVIS.

L'ex-commandant des Volontaires de la Liberté, prévient tous les individus ayant fait partie dudit corps, qu'il n'a pu jusqu'à ce moment recevoir la solde qui leur est due; mais que, pour éviter leurs réclamations, il les prévient par la même voie, du jour, du lieu ou de l'heure où ils devront se présenter pour recevoir ce qui leur est dû.

Le commandant,  
Adre. Baricre.

#### AVIS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une feuille la marseillaise, le Chant du Départ, le Veillons au salut de l'Empire et la Parisienne.

Le Gerant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie Constitucional, Rue de las Cámaras No. 34.